

La Fédération veut faire entendre sa voix

L'année 2014 s'achèvera dans de nouveaux locaux pour la Fédération française de la coutellerie. Un nouveau départ mais des objectifs inchangés, au service d'une profession.

François Jaulhac
francois.jaulhac@ccf-france.com

Exit la rue des Docteurs-Dumas. Depuis jeudi soir, la Fédération française de la coutellerie (FFC) a rejoint le cœur de Thiers, au plus près des fines lames, dans la Cité des couteliers. Une décision validée lors de l'assemblée générale extraordinaire, organisée dans les locaux de la délégation de Thiers de la CCL. « Nous avons adhéré dès le début au projet, notait le président de la FFC, Jacques Raynaud. Nous avons souhaité être ici, en centre-ville. On ne peut pas être mieux, entourés de couteaux » (voir par ailleurs).

Les membres de la FFC ont aussi passé en revue plusieurs dossiers d'actualité, dans l'assemblée générale qui a précédé.

76 adhérents pour la FFC

1 Effectifs stables chez les industriels. La FFC compte 76 adhérents, « à 70 % sur l'arrondissement de Thiers ». Une tendance « relativement stable » pour le président, notamment pour les adhérents industriels. Créée en 1999, la Fédération a vu le jour « par réaction de la profession coutelière » face à un



BUREAU. Le président Jacques Raynaud (à droite) aux côtés d'Aubry Verdier, vice-président de la FFC.

projet de loi qui prévoyait d'interdire le port du couteau fermé. À l'époque, fabricants de Thiers et de Laguiole ainsi que détaillants revendeurs sont sensibles à la démarche et adhèrent. Des détaillants aujourd'hui, peu représentés dans la FFC : ils seraient entre 200 et 300 au total, pour seulement 10 adhérents dans la FFC. Des actions vont ainsi être entreprises auprès d'eux afin d'accroître la mobilisation.

2 Des actions vers les détaillants revendeurs. Un flyer est ainsi envisagé afin d'expliquer « toute la législation autour du port du couteau, les appellations, labels liés aux couteaux (Esprit de Thiers, Le Thiers®) ». Des documents remis aux re-

vendeurs par l'intermédiaire des adhérents. L'occasion aussi pour le président de la FFC de rappeler les visées de la Fédération et du label Esprit de Thiers « qui ont deux fonctions différentes mais qui sont complémentaires et pas du tout concurrents ».

La FFC défend ainsi aussi bien les professionnels de Thiers, Nogent, Langres ou Laguiole et se pose en « interlocuteur des pouvoirs publics ». Le label lui, « défend et fait la promotion d'une marque commerciale de produits fabriqués sur Thiers avec un cahier des charges précis ».

3 Un site internet revu. Communication toujours, la FFC envisage de remettre à jour son site internet ([\[thiers.com\]\(http://thiers.com\)\). L'objectif : « donner suffisamment d'infos par le site à nos adhérents ». La FFC entend aussi s'impliquer dans le salon Coutellia en installant notamment un stand qui expliquera, en détail, la fabrication d'un couteau.](http://www.coutellerie-</p>
</div>
<div data-bbox=)

4 Vigilance vis-à-vis de la législation. Communication également car la FFC entend être « vigilante » concernant les questions de port d'arme ou de l'agrément pour l'ouverture d'un commerce de coutellerie. « La législation existe, il faut être vigilant pour qu'elle ne dérape pas », estime Jacques Raynaud.

5 Label Origine France garantie. Un label pour l'heure « en stand-by » à la FFC compte tenu des conditions, jugées

lourdes, à remplir par les adhérents souhaitant en bénéficier. Pour en profiter, deux conditions sont attendues : le produit prend ses caractéristiques essentielles en France ; de 50 % à 100 % du prix de revient unitaire de ce produit sont acquis en France. Un audit doit ensuite être réalisé, d'un coût entre 2.000 et 4.000 € par gamme de produit, pour un renouvellement tous les 3 ans. « Le coût est un frein », reconnaît Jacques Raynaud. Et même si, pour mobiliser ses adhérents, la FFC a proposé de regrouper les produits pour les audits, le label ne semble pas mobiliser. « Il existe déjà des labels qui donnent toutes les garanties », ajoute Jacques Raynaud, rappelant le couteau Le Thiers® ou Esprit de Thiers, même si « Origine France garantie a l'avantage d'être connu par davantage de consommateurs. Il n'y a aucune ambiguïté possible ». ■

INFO PLUS

IG Laguiole. L'assemblée générale aura aussi été l'occasion d'aborder le dossier de l'Indication géographique (IG) Laguiole. Aubry Verdier, vice-président, a ainsi rappelé la position de la FFC : « Nous n'imaginons pas une IG recentrée sur quelques entreprises de Laguiole. La seule voie constructive qui peut valoriser ce modèle, c'est une IG commune, portée par les gens de Laguiole et de Thiers ».